

Ouvrier principal 2eme classe

Informations sur le concours

Publié le :	24-03-2026
Filière :	Filière technique
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	6
Adresse d'envoi email des candidatures :	recrutement.drh@ch-cayenne.fr
Date du concours :	29-06-2026
A propos du poste :	

Un concours interne sur titres permettant l'accès au grade d'ouvrier principal de deuxième classe est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Guyane afin de pourvoir 6 postes déclarés vacants dans la spécialité suivante :

1° Le corps des personnels ouvriers - Option : Cuisine

I. CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Jouir de ses droits civiques,

Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,

Être de nationalité française ou ressortissant des états membres de la communauté européenne,

Être en position régulière au regard du code du service national,

Avoir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de cette fonction,

Être de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.

II. MODALITES D'OUVERTURE DU CONCOURS (article 8 du décret 2016-1705 du 12 décembre 2016)

Ce concours est ouvert dans une ou plusieurs spécialités aux candidats titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences suivantes correspondants à la ou les spécialités concernées :

Diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente

Certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrées dans une ou plusieurs spécialités

Equivalence délivrée par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 susvisé.

III. NATURE DES EPREUVES

A-PHASE D'ADMISSIBILITE

Cette phase consiste en l'examen par le jury du dossier de sélection prévu à l'article 7 de l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'assistance publique – hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.

B-PHASE D'ADMISSION

La phase d'admission consiste à une épreuve pratique suivie immédiatement avec un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste d'une part en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapprochant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidats requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernées. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.

L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions. La durée de l'entretien est de vingt minutes.

Chaque partie de la phase d'admission est notée de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des parties de la phase d'admission est éliminatoire.

IV. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION (article 5 de l'arrêté du 26 décembre 2016)

1°) Une demande d'admission où est mentionnée la spécialité pour laquelle le candidat souhaite concourir,

2°) Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre

3°) Les diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires ;

4°) Les diplômes, titres et certificats dont lorsqu'ils sont exigés par des lois et règlement pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige.

5°) Un état des services accomplis.

6°) Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des états membres de l'union européenne,

Les dossiers de candidature devront parvenir par écrit au plus tard le 29 mai 2026 (le cachet de la poste faisant foi) ou déposes au secrétariat de la DRH le 29 mai 2026 à 15h dernier délai, en six exemplaires, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Universitaire de Guyane – site de Cayenne

Rue des Flamboyants - B.P 6006

97306 CAYENNE

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GUYANE - SITE DE CAYENNE

Ville : 97300 Cayenne

Site Web : <http://www.ch-cayenne.fr/>

Pour candidater

Date limite de
candidature : 29-05-2026

Conditions de candidature :

I. CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

Jouer de ses droits civiques,

Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,

Être de nationalité française ou ressortissant des états membres de la communauté européenne,

Être en position régulière au regard du code du service national,

Avoir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de cette fonction,

Être de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pièces à fournir :

MODALITÉS D'OUVERTURE DU CONCOURS (article 8 du décret 2016-1705 du 12 décembre 2016)

Ce concours est ouvert dans une ou plusieurs spécialités aux candidats titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences suivantes correspondants à la ou les spécialités concernées :

Diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente

Certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelle délivrées dans une ou plusieurs spécialités

Équivalence délivrée par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 susvisé.

Mail pour l'envoi
des candidatures : recrutement.drh@ch-cayenne.fr

Adresse postale
pour l'envoi des
candidatures : Les dossiers de candidature devront parvenir par écrit au plus tard le 29 mai 2026 (le cachet de la poste faisant foi) ou déposes au secrétariat de la DRH le 29 mai 2026 à 15h dernier délai, en six exemplaires, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Universitaire de Guyane – site de Cayenne

Rue des Flamboyants - B.P 6006

97306 CAYENNE